

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 26 avril 2017

Paiement des droits de succession de Pierre Chauvin le 4 septembre 1873

Déclaration de la succession de Pierre Chauvin, ménager de la commune de Mallefougasse mort le 27 mars 1873.

Consistant savoir d'un immeuble estimé : 3790 francs

et du meuble à cette de cy 437 francs

celuy à Marie et Antoine Chauvin les enfants dudit Pierre.

Droit perçu fait des immeubles : 37,40 francs

Sur les meubles cy : 1,10 francs

Total : 38,50 francs

10^{ème} cy : 3,85 francs

Total : 42,35 francs

Je soussigné trésorier de l'administration de l'enregistrement et des domaines au bureau de St Etienne, reconnais avoir reçu de Sieur Louis Gaubert ménager de Mallefougasse cy celui agissant pour et au nom de Marie Chauvin son épouse et pour et au nom d'Antoine Chauvin son frère en qualité d'héritier dudit Pierre Chauvin leur père aussi ménager du lieu de Mallefougasse, la somme de quarante-deux francs trente-cinq centimes pour les droits et décimes compris résultants de la déclaration par lui faite des biens délaissés par ledit feu Chauvin le présent jour en ce bureau ; dont quittance sauf erreur ou omission, à St Etienne le quatre septembre 1873

Gonard